



Union Départementale des Syndicats
CGT-FORCE OUVRIERE
du Puy de Dôme

38 rue Raynaud – 63000 Clermont-Ferrand
04 73 92 30 33 – Fax : 04 73 90 62 66
Courriel : udfo63@wanadoo.fr ou fbochard@wanadoo.fr

Communiqué

Brigades Covid-19 : une remise en cause de missions de la Sécurité sociale

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et des dispositions prises pour sortir du confinement, le gouvernement a décidé de mettre en place un traçage des personnes atteintes par la Covid-19. Ainsi il est prévu que « des données relatives aux personnes atteintes par ce virus et aux personnes en contact avec elles peuvent être partagées le cas échéant sans le consentement des personnes intéressées dans le cadre d'un système d'informations créé par décret en Conseil d'État et mis en œuvre par le ministre chargé de la santé ».

L'UD FO du Puy de Dôme constate :

- Cette décision a été prise sans que ne soient consultées les instances de gouvernance de la Sécurité sociale et sans que les gestionnaires légitimes de l'Assurance maladie aient pu émettre le moindre avis ! Une nouvelle fois, le gouvernement dans sa démarche autoritariste montre le mépris qu'il a pour le paritarisme et les organisations syndicales !
- Au nom de la lutte contre la pandémie va se constituer un fichier partagé dont personne ne sait quel usage il pourra en être fait à l'avenir. On ouvre ainsi l'accès aux données administratives et médicales des assurés sociaux.
- La constitution de ce fichier incombe, dans un premier temps, aux agents de l'Assurance Maladie qui seraient détachés des missions normales au détriment de celles-ci. Nicolas REVEL, Directeur Général de la CNAM nommé par le gouvernement (et par ailleurs ancien secrétaire général de l'Elysée conjointement avec Emmanuel MACRON sous la présidence de François HOLLANDE) déclare lui-même : « Il est clair que nous ne pourrions pas exercer toutes nos missions habituelles. Nous aurons des choix et arbitrages à faire. Certaines activités seront au ralenti ». En réalité on transforme l'assurance maladie chargée de la prise en charge des soins pour les assurés sociaux en une agence de suivi et de pistage des pathologies des citoyens.
- L'organisation de ce système entraîne des conséquences pour les personnels de l'assurance maladie. Outre le fait de traiter des problèmes qui relèvent avant tout du suivi médical, les agents seront soumis à une nouvelle organisation du temps de travail (fonctionnement 7 jours sur 7 de 8 heures à 19 heures sans interruption)

Pour l'UD FO du Puy de Dôme, il est clair que le gouvernement, prétextant la lutte contre l'épidémie, profite de la situation pour s'attaquer aux droits des salariés et à leurs garanties collectives... Il est clair que dans le cadre de ses projets contre la sécurité sociale, il cherche à modifier les missions de l'assurance maladie et à l'extraire de son rôle fondamental qui est de garantir le droit des assurés sociaux en prenant en charge les prestations et en assurant la continuité de leurs droits en matière d'accès aux soins.

L'UD FO s'oppose à cette opération et apporte son soutien au syndicat FO des organismes sociaux ! Les représentants FO au sein des instances de la Sécurité sociale interviendront en ce sens.

Clermont-Fd, le 13 mai 2020